



Paris, le 22 juillet 2015,

CGAAER

**Messieurs Georges-Pierre MALPEL
et Bernard ROMAN-AMAT**

**251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15**

**Objet : précisions suite remise rapport n° 14 116
7 pages en tout**

Messieurs les Ingénieurs généraux,

Nous avons pris connaissance de votre rapport intitulé :
« *L'Interprofession France Bois Forêt, Situation et perspectives après dix ans d'existence* » et nous tenions à saluer le travail accompli « *pour permettre au futur président de disposer d'un état des lieux complet et de propositions de pistes d'amélioration.* »

Nous voudrions attirer votre attention sur certains points du « *fonctionnement* » décrits qui ne nous paraissent pas correspondre à la réalité et aux efforts entrepris par l'équipe pour assurer une réelle fluidité et efficacité.

Les délais très courts de cette mission n'ont sans doute pas permis d'approfondir certains points qui sont indispensables de porter à votre connaissance et à ceux qui auraient eu accès à ce rapport.

1) page 15/55 : L'Observatoire économique de FBF,

L'Observatoire économique de FBF représente un cout global de 378 k€ en 2014 et 300 k€ budgétés en 2015 (il est indiqué un cout erroné 447 k€ en 2014)

2) page 18/55 : Comité de contrôle,

il est indiqué : « *le Comité est censé se réunir une fois par trimestre* »...l'Article 17 des Statuts FBF ne précise pas la fréquence annuelle. Ce Comité est à la disposition du Conseil, il est exact qu'il s'est réuni spécialement deux fois en juin et octobre 2014.

3) Page 18/55 : rapport en R&D,

«*... le bilan se borne souvent à réceptionner les rapports d'exécution demandés aux opérateurs* ».

Les rapports remis à la fin des programmes sont systématiquement étudiés et diffusés aux membres du Comité de développement et par intranet.

FBF demande systématiquement des précisions ou transmet les remarques des Organisations professionnelles OP, les règlements sont gelés en attendant les précisions.

4) Page 18/55 : délégations du directeur,

« Attributions du directeur charge de travail de l'équipe. » Certes le Règlement intérieur de décembre 2004 est obsolète et n'aurait pas permis le fonctionnement depuis 2010 (juin 2010 arrivée du signataire à FBF) et le règlement de 39 millions d'euros depuis cette date...

A chaque nouvelle mandature est voté en Conseil - selon l'Article 16 des statuts de FBF du 07.02.2013 (et dans les versions antérieures) le périmètre des délégations du Président au directeur pour mémoire il y a eu décision de Bureau du 14.12.2010, puis celle du Conseil d'administration du 26.06.2012, puis du 26.11.2013, et du 24.06.2015 tant sur les montants que le périmètre des délégations.

Concernant la gestion de l'équipe du siège, celle-ci est précisée dans le contrat de travail du directeur général.

5) Page 18/55 : manque base de données,

« la mission a particulièrement noté le manque de base de données »...

FBF a créé spécialement un outil en base de données (BDD) début 2014 pour les **130 programmes de FBF** toujours en cours, cet outil est appelé « *Dématérialisation* », a été réalisé en collaboration avec les commissaires aux comptes de FBF et un informaticien.

Plus 2.500 pages ont été scannées et à partir d'une fiche programme toute la « vie » du projet depuis son dépôt, en passant par les votes et sa restitution finale.

Il s'agit d'une aide précieuse et d'une sécurisation des données.

Les codes vous ont été fournis le 09.03.15 pour y accéder.

Cette base de données est une sécurité pour l'interprofession lui garantissant la continuité de l'exploitation en cas d'empêchement majeur...

6) 18/55 textes des conventions de financement,

« le caractère exagérément succinct des textes des conventions de financement » **expression également reprise en page 22/55 3.5.1 3^{ème} §.**

En effet, nous mettons à disposition pour aider les porteurs de programme un modèle de convention de financement type.

Plus de **500 conventions** ont été signées depuis la création de FBF. Il existe autant de conventions que de programmes ...exemples aucune ne se ressemble : Codifab, Résofop, Rmt Aforce, FCBA spécifiques et techniques, mais aussi celles du CNDB, de Frenchtimber, des Interprofessions en région, des multiples prestataires comme le groupe Bernard, Plan Rapproché, cabinets d'Avocats, d'huissiers ...etc
Ces conventions ont toutes été à votre disposition.

Ainsi, on ne peut donc pas écrire p 22/55 : « un modèle type unique très succinct est utilisé pour toutes les conventions quel que soit leur montant. »

7) Page 19/55 « absence fréquente de compte rendu de réunion »,

FBF est particulièrement surprise de cette remarque et même en contradiction avec le **page 22/55, § 3.5.1 « Instruction et suivi » ...« Codev, dont les réunions très régulières, donnent lieu à compte rendu écrit. »** .

Depuis 2010 tous les comités de développement, tous les comités de l'observatoire économique, tous les comités de communication en tout plus de **460 pages de compte rendus depuis 2010** sont à nouveau à votre disposition et sur la BDD pour les programmes en cours.

Concernant les réunions de Bureau, de Conseil d'administration toutes les séances sont disponibles en relevé de décisions en tout plus de **550 pages avec leurs annexes.**

Par ailleurs, depuis 2010 un Rapport moral et d'activité détaillé est remis aux membres et aux Institution, pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 (AG du 03.06.2015) en tout plus de 750 pages constituent la mémoire de l'activité de l'Interprofession. Informations relayées sur le site franceboisforet.fr

Pour la première fois lors de l'AG du 03.06.2015 le 1^{er} Rapport de l'Observatoire économique (80 pages) a été réalisé et remis en séance et mis sur le site fbf.fr

8) Page 19/55 3.4.1 La collecte de la CVO : « la collecte de cette contribution est sous-traitée par FBF »

Cette formulation est très réductrice et ne correspond pas aux actions précises et structurées nécessaires pour collecter la CVO qui est loin d'être une contribution payée spontanément... et dont la seule sous-traitance suffirait !

Nos commissaires aux comptes ont toujours recommandé cette séparation des flux pour des raisons de sécurité.

Le sous-traitant en l'occurrence le groupe Bernard (59) collabore depuis avril 2015 avec FBF ; il est un des rares spécialistes de la gestion de fichiers CRM et entre autres assure les traitements de quatre Taxes affectées, il dispose aussi d'une délégation de service public pour le ministère du Logement.

Cette expertise a été la base de notre choix de quitter la structure antérieure (le groupe Everial) en proie à de très grandes difficultés économiques et de gestion.

Mais outre ces aspects techniques absolument indispensables de fiabilité des procédures fixées ensemble, il est du seul ressort de l'équipe de FBF en collaboration étroite avec le président, le trésorier FBF de déterminer la stratégie globale de la collecte CVO , les contenus des messages, la réalisation des bordereaux de déclaration, la mise en place des scénarios pour la plateforme téléphonique, les 25 correspondances types , les actions à mener de développement de la télédéclaration et du télépaiement, les périodes d'envois, les choix des cibles des relances, les rapprochements, les encaissements, les actions contentieuses, etc...



Nous partageons la formule p 20/55 : « FBF doit donc réaliser des efforts pour augmenter ses rentrées de CVO », en rappelant que chaque jour nous faisons le maximum pour cela.

Une idée à creuser pour FBF....

Page 13/55 3.1.1 « plusieurs « concurrents » pour représenter la filière

« contrairement à la CVO, la taxe fiscale est aussi prélevée sur les produits importés de pays n'appartenant pas à l'espace européen, ce qui représente de l'ordre de 3 millions d'euros par an. »

(J'ajouterai que la taxe des produits importés est en croissance de 20 % sur le premier semestre 2015 et en baisse pour le reste...)

Une recommandation auprès de nouveau président de FBF aurait été intéressante de proposer :

Mise en place d'une CVO sur produits importés telle qu'autorisée par le Code Rural L 632-6...

9) Page 23/55 « instruction et suivi « suite ... 1^{er} § et second §

« Le compte -rendu consiste en un rapport à remettre à la fin de l'opération clause qui n'est pas toujours respectée. »

Il n'y a pas de programme sans une restitution finale obligatoire !

Ce que nous comprenons et partageons avec les missionnaires du CGAAER c'est la nécessité d'évaluer les programmes par un tiers indépendant.

« La direction de FBF a établi et tient à jour une liste sur tableur Excel des projets...il s'agit d'un outil essentiel de pilotage de l'Interprofession qui est encore très rustique ; il devra impérativement être amélioré. »

FBF a toujours accepté les pistes d'améliorations mais nous considérons ce qualificatif de « très rustique » inapproprié car la base de données est une chose et son contenu actualisé est en constante évolution ; les programmes sont suivis sur Excel (système très répandu...) en collaboration avec le cabinet d'expertise Grant Thornton qui a confirmé ce choix.

10) Page 24/55 Actions au cas par cas,

« Les autres projets sont déposés « au fil de l'eau » auprès de la direction et instruits par le Codev »...

Pour l'exercice budgétaire 2016, notons que le principe du « fil de l'eau » ne sera plus pratiqué par décision du Conseil du 04.12. 2014 , les demandes de financements présentées à l'automne seront votées pour l'année n+1 . (dispositifs similaires au Codifab et à FBR).

11) Page 26/55 3.5.4 : le site de FBF ne contribue pas comme il le devrait au rayonnement de l'interprofession. »

Remarque inexacte qui fait abstraction de la forte fréquentation du site par les contributeurs qui cherchent à trouver des réponses à leur questionnement principal : « à quoi sert la CVO ? »,

Après avoir changé de prestataire web, en septembre 2014, notre site s'adapte à la périodicité des actions de collectes et de relances, nous faisons en sorte que les contributeurs trouvent des réponses par la « fraîcheur » des informations présentées et les multiples services mis à leur disposition. (télédéclaration, télépaiement, réception de leur attestation de paiement par message électronique, etc..

Le pic de fréquentation sur le site le prouve en avril 2015, nous avons enregistré 23.000 connections. A chaque relance le site répond pour une grande partie aux interrogations, puis vient en relais la plateforme d'appel téléphonique situé à Lille contractuellement qui enregistrait en 2014 plus de 6.000 appels entrants.

Suite 3.5.4 Regard sur le contenu des programmes

PEFC extrait :

« ... FBF a apporté son soutien à l'association de certification PEFC France 380.000 € pour une opération dont les résultats ont été décevants. »

Précisions :

Nous signalons qu'il s'agit de deux programmes distincts l'un de 200 k€ pour convaincre des propriétaires de choisir la certification PEFC avec des résultats très décevants mais le second consiste à développer des partenariats auprès des distributeurs affichant les atouts de la certification PEFC et qui a été satisfaisant dans une première phase et reconduit en conséquences (budget total 180 k€)

Extrait :

« Le troisième collègue a principalement porté un programme très important relatif aux contacts bois produits alimentaires. Ce programme de 600.000€ n'a malheureusement pas porté tous les fruits attendus, probablement par excès d'ambition et défaut de suivi ; il mériterait un bilan et probablement une prolongation. »

Cet exemple est significatif du manque de temps des missionnaires dans l'analyse des programmes soutenus par FBF durant l'audit ; en effet, dans ce cas précis il est décrit d'une façon trop absconse et ne lui confère pas la dimension et les enjeux en cause...

Ce programme « **bois et contact alimentaire « Emobois »** a été porté par le premier Consortium scientifique créé par FBF composé de trois organisations professionnelles de l'emballage : SIEL, SYPAL, SEILA, avec le FCBA, l'Ecole supérieure du bois de Nantes, l'ESIEC de Reims, du laboratoire Actilait et des universités ONIRIS (école vétérinaire) avec le soutien de FBF durant 5 années. Il faut le souligner !



Il est exact que la recherche de co- financements aurait été bénéfique (*ANR par exemple*), mais il n'est pas juste d'écrire « *défaut de suivi* » !

Chaque année un rapport d'activité était remis et la poursuite des financements en résultait ; par ailleurs une présentation par an au Codev de la doctorante en charge du travail contribuait au partage de l' info.

Pour quel résultat ?

Une conférence de presse et des publications scientifiques sont venues couronner le travail accompli le 16.06.15 au siège de la FNSEA.

LE BOIS EST SCIENTIFIQUEMENT APTE AU CONTACT ALIMENTAIRE !

Même si tout le monde s'en doutait...les concurrents du plastique et du carton n'avaient pas le même empressement bien au contraire ...

Les enjeux 25 % des sciages sont destinés à l'emballage.

Page 27/55 Suite remarques sur les programmes : « Résolument Bois »

Les missionnaires écrivent :

« FBF a financé en 2013 et 2014 (450k€) une opération mise en œuvre par le Cndb intitulée « Résolument bois » et consistant à éditer des fascicules de promotion de produits en bois (escaliers, terrasses, bardages,..) à destination de la grande distribution ; ne donnant pas satisfaction l'opération a été interrompue. »

C'est inexact, la campagne existe depuis 2010 et se poursuit en 2014 et 2015 les porteurs souhaitent représenter un nouveau programme qui retiendra l'attention du Conseil très certainement après évaluation demandée pour 2015.

12) Page 27/55 « ...enfin le suivi des programmes n'est pas assuré ».

Le Codev est présidé par un Administrateur depuis sa création en 2006 quatre Administrateurs se sont succédés à cette charge et ont consacré beaucoup de temps et d'énergie avec les membres qui composent le Comité les directeurs des OP, pour eux cette conclusion est très sévère.

Cour des comptes :

Page 19/55 (en haut) extrait :

« Les observations déjà formulées à ce sujet par la Cour des comptes il y a plusieurs années n'ont pas été suivies d'effet. »

Nous ne sommes absolument pas d'accord sur cette formulation et nous voulons vous le démontrer.

Je vous ai remis lors de votre venue à FBF le 09.03.2015 un rapport détaillé de 10 pages qui reprenait toutes les actions concrètes menées par FBF depuis l'audit de la Cour des Comptes.
En annexe un nouvel exemplaire.

Page 21/55 et 22/55 3.4.2, « situation budgétaire en cours d'amélioration

Nous sommes perplexes car d'un côté vous rappelez les recommandations de la Cour des comptes de la façon suivante :

« Lors de son audit de 2012, la Cour des comptes, constatant que FBF disposait d'importants placements financiers avait recommandé à l'Interprofession d'engager davantage d'actions au bénéfice de la filière... »

FBF avait accumulé 7 millions d'€ de réserves en 2012 dont 3.5 m€ pour les programmes engagés.

Les missionnaires ajoutent : *« en conséquence sous l'impulsion du président, les exercices 2012 et 2013 ont été marqués par le lancement de nombreuses actions nouvelles qui a entraîné des engagements financiers à un niveau record »*

Page suivante 22/55, le Cgaaer recommande : « pour une recette annuelle de 8 millions d'euros , FBF devrait ainsi pouvoir disposer de 4 millions de trésorerie et de 4 millions de fonds propres »

Quels conseils suivre : la Cour des Comptes ou le CGAAER ?

Conclusion :

Les remarques que je me suis permis de formuler sont partagées en interne et viennent rappeler que parmi les 12 recommandations de la Cour des Comptes l'équipe de FBF a consacré une énergie considérable dans le but d'améliorer les process internes, actualiser les guides de procédures, créer une base de données, veiller à absorber et traiter les programmes sans JAMAIS ralentir le rythme souhaité par les professionnels.

Pour la première fois les trois collaborateurs de FBF auront en septembre 2015 tous dépassé les trois ans d'ancienneté au sein de la structure modeste, gage d'une stabilisation et donc d'une meilleure efficacité.

L'audit du CEGEFI de décembre 2009 décrit la situation interne dans laquelle FBF était à cette date et les améliorations constatées par le même CEGEFI en février 2012 et les remarques constructives des Commissaires aux comptes dans les contrôles internes qu'ils ont effectué au fur et à mesure des exercices.

Nous signalerons que le nouveau siège de FBF depuis le 18 mai 2015 est situé dans le même immeuble Cap 120, avenue Ledru Rollin Paris 11^{ème}, au même étage et en « *open space* » aux côtés du Codifab (Taxe affectée) et tout en respectant notre spécificité, nous partageons les mêmes valeurs : être au service de notre filière forêt-Bois.

Les missions des Administrateurs de FBF pour accomplir celles de l'Interprofession avec le concours des Comités techniques, Développement, Communication, Contrôle, Observatoire éco, ont été depuis sa création désintéressées, professionnelles et dans l'unique but de satisfaire l'intérêt général.

Nous souhaitons que soit repris ou rectifiés les éléments mentionnés dans notre correspondance.

D'autres points de vigilance signalés dans votre rapport seront bien entendu repris avec beaucoup d'intérêt et de bienveillance.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, recevez messieurs les Ingénieurs généraux, nos sentiments les meilleurs.

J. E. HERMÈS

Jean-Emmanuel Hermès
Directeur général



Copies : CGAAER, cabinet ministre MAAF , DGPE, DGALN, DEB DHUP, Président de FBF et les Administrateurs,

Annexe : suivi des recommandations cour des Comptes 09.03.2015